

3 fois non au nouveaux impôts sur les énergies

Le 24 septembre 2000, un paquet de trois projets sur les énergies sera mis en votation populaire fédérale. Il s'agit notamment de l'initiative sur l'énergie solaire, la taxe incitative et la taxe sur la normalisation camouflée sous le couvert de l'environnement. Tous ces projets sont inutiles, inadaptés, injustes et dépassés. Consommateurs et contribuables ne seraient qu'une fois de plus assujettis à une nouvelle fiscalisation comportant des milliards. Le ténor ne peut de ce fait qu'être le suivant: «Ça suffit!». La politique énergétique défailante de la Confédération ne mérite qu'une seule réponse: **Jetez, cet automne, un énergique triple non dans les urnes, lors de la votation sur les nouvelles taxes sur les énergies.**

Les trois projets au sujet desquels les états et le peuple devront se prononcer par voie de votation, le 24 septembre 2000, ont un point commun: ponctionner financièrement et une fois de plus les citoyennes et citoyens, pour transférer ensuite ces deniers à des milieux sélectionnés. Ceci dit: les énergies non renouvelables (pétrole, gaz, charbon, urane, etc.) doivent être fiscalisées afin d'obliger les consommateurs à les économiser. Mais les projets ne se différencient que par le genre et la manière d'affecter les moyens ainsi récoltés. Cet automne, c'est une véritable chasse à court qui nous attend. Le gibier, c'est la caisse de l'Etat, respectivement les impôts; les chasseurs sont les destinataires des subventions et les répartiteurs. Il est particulièrement abject de constater que nombreux milieux bourgeois et de l'économie ainsi que de l'agriculture et les cantons de montagnes se mettent à la table des gauchistes verts.

L'essence et le diesel augmenteront

Si les projets sur l'énergie sont acceptés, les carburants augmenteront massivement. La majoration pourra être de 25 centimes par litre d'essence et de diesel. De plus, la loi sur la réduction du CO₂ mise en vigueur au premier mai 2000 pourrait, d'ici quelques années, à son tour générer une augmentation de 50 centimes par litre d'essence et de diesel. A moyen terme, les carburants pourraient donc augmenter de 75 centimes par litre, en raison des taxes, redevances et impôts acceptés par le peuple.

Les votations à venir sur la taxe sur l'énergie ne tiennent nullement compte du progrès technique du trafic routier privé. Les efforts faits par la branche pour réduire la consommation d'essence et de diesel des véhicules sont incontestablement couronnés de succès. Une partie du montant qu'économise un véhicule moderne, en raison de sa faible consommation de carburant, serait ponctionné par la nouvelle taxe. Les efforts de l'industrie automobile et des deux roues au profit des consommateurs seraient ainsi anéantis d'un seul coup. Les critiques qui prétendent que le prix des carburants est de toute façon trop bas et qu'une augmentation pourrait sans autre être acceptée doivent savoir que la

Confédération perçoit aujourd'hui déjà 85 centimes d'impôts sur chaque litre de carburant vendu. Seule l'acceptation de la redevance pour l'environnement et l'initiative solaire permettrait à l'Etat d'encaisser la coquette somme de 1.10 francs par litre. Avec la redevance CO₂, le seuil de la douleur risque bien d'être excédé. Partant de présages aussi ténébreux, le ténor des automobilistes et des deux roues ne peut qu'être: «Ça suffit!»

L'Etat préconise des priorités erronées

Les trois projets sur l'énergie sont:

- inutiles car les objectifs visés ne seront jamais atteints et qu'aucune contribution à l'économie d'énergie ne sera réalisée;
- inaptes puisqu'ils desservent l'économie et la société et que la politique énergétique est ainsi leurrée;
- incorrectes puisqu'ils favorisent les uns au détriment des autres;
- incohérents puisqu'ils ne sont pas compatibles avec la libéralisation et la déréglementation et que les priorités inhérentes aux tâches de l'Etat sont bafouées.

En fait, ce n'est pas le secteur énergétique qui devrait être traité avec priorité par l'Etat. Faire des économies d'énergie avec des moyens erronés ou soutenir massivement la promotion des énergies renouvelables sont des dossiers qui s'estompent face aux projets fiscaux touchant les affaires sociales et la santé publique, les nouveaux pourcentages sur la TVA pour la révision de l'AVS ainsi que la nécessité d'assainir les caisses vides de la Confédération.

Auto-dynamisme dangereux

Si l'un des trois projets était approuvé, personne ne sait quelles seront les dispositions d'exécution et quel est l'auto-dynamisme pernicieux que pourraient générer de telles redevances. Le nombre des surprises désagréables subies par le passé, dans ce domaine, est suffisamment éloquent. Citons, par exemple, le projet de la TVA: aujourd'hui on admet que le taux sera d'ici quelques années de 15% puisque la Suisse doit, même sans en être membre, s'adapter à l'Europe. Les allègements fiscaux qui devraient être octroyés en contrepartie ne sont pour ainsi dire plus mentionnés par les politiciens, sans compter le Conseil fédéral qui aspire uniquement à l'augmentation de la TVA de plusieurs pour cent, ces prochaines années, pour la sauvegarde des institutions sociales.

Quant aux projets sur les énergies, il faut faire droit à l'adage: «prévenir vaut mieux que guérir» et jeter un triple non énergétique dans les urnes, le 24 septembre prochain. L'Etat répartiteur et distributeur de subventions doit enfin être endigué.

Berne, le 13 juillet 2000